

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral: W 6550

NIMBUS® CS

Herbicide

Substances actives:	250 g/l de métazachlore (% en poids: 22,9) 33,3 g/l de clomazone (% en poids: 3,1)
Mode d'action (groupe HRAC):	métazachlore: K3; clomazone: F4
Formule:	Concentré en suspension (SC)
Taille du conditionnement:	5 litres

Herbicide contre les adventices dicotylédones (y compris le gaillet gratteron) et les adventices graminées telles que le vulpin des champs, l'agrostide épi-du-vent et le pâturin annuel dans le colza d'hiver en pré-levée

APPLICATION

Mode d'action

Nimbus CS est un herbicide de pré-levée pour combattre les adventices dans le colza d'hiver. Il est essentiellement absorbé par les racines. Nimbus CS est absorbé par les adventices dicotylédones en germination et les détruit avant ou généralement juste après la levée. Le produit agit également de manière efficace sur les jeunes adventices déjà levées au moment de l'application.

Un bon résultat est obtenu lorsque l'humidité est suffisante et que la substance active peut se dissoudre et se répartir dans le sol, rendant ainsi possible une absorption de la substance active par le système racinaire des adventices.

En cas de pulvérisation sur des sols desséchés en surface, l'action principale survient seulement après des précipitations.

23.10.2018

Si le sol n'est pas irrigué pendant une longue période, une efficacité moindre est possible sur les adventices dicotylédones, telles que le vulpin des champs, qui lèvent depuis des couches de sol plus profondes.

Spectre d'action

Bonne efficacité de Nimbus CS contre les adventices suivantes:

Vulpin des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Laiteron des champs	Espèces de camomilles
Anthémis des champs	Coquelicot
Myosotis des champs	Gaillet gratteron
Espèces de véroniques	Bleuet
Pâturin annuel	Espèces d'orties
Espèces de chénopodes	Mouron des oiseaux
Agrostide épi-du-vent	Herbe aux chantres

Efficacité moindre contre les adventices suivantes:

Tabouret des champs	Ravenelle
Mercuriale annuelle	Espèces d'arroches
Herbe de sainte Sophie	

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes:

Moutarde des champs	Ciguë tachetée
Repousses de céréales	Pensée
Avoine sauvage	Espèces de géranium

Nimbus CS n'est pas efficace contre les mauvaises herbes à racines pivotantes.

Tolérance des plantes cultivées

Nimbus CS est, d'après l'expérience acquise à ce jour, toléré par toutes les variétés de colza d'hiver.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Colza d'hiver

L'application de Nimbus CS doit être effectuée avant la levée du colza d'hiver (pas d'incorporation).

Dose d'application: **3,0 l/ha**

Volume d'eau: **300 – 400 l/ha**

Lors de l'application du produit, les conditions humides du sol accélèrent le début de l'action. En cas de sécheresse persistante, l'action peut être retardée. Il est déconseillé de procéder à des applications sur des sols complètement desséchés.

Un lit de semence finement émietté et humide est important pour obtenir une action efficace et une bonne tolérance des plantes cultivées. Les semences doivent être recouvertes d'au moins 2 cm de terre. Une action moindre est possible sur les sols à teneur élevée en humus (> 5 %).

Remarques importantes / Prévention des dommages

Des décolorations foliaires peuvent apparaître de manière provisoire sur les plantes poussant à côté. Il est donc indispensable d'éviter toute dérive du liquide de pulvérisation.

Afin d'éviter toute dérive, il est conseillé de toujours appliquer Nimbus CS en grosses gouttes et de se conformer aux conditions météorologiques et à la technique d'application appropriées.

Il convient d'effectuer l'application par vent nul ou par vent léger (max. 3-5 m/s). Les températures froides sont idéales au moment de l'application. Si les températures sont supérieures à 20 °C, l'application doit être reportée aux heures plus fraîches de la soirée et de la nuit. Les applications à des températures supérieures à 25 °C sont à éviter.

23.10.2018

Pour une application en grosses gouttes, il convient d'utiliser des buses de grand calibre (ISO 05, par exemple) à basse pression et avec une quantité d'eau d'au moins 300 l/ha. Il convient de veiller à ce que les rampes de pulvérisation soient disposées avec soin à une distance de 50 cm du sol. Les vitesses de déplacement faibles (4 à 6 km/h) réduisent le risque de dérive. Il convient donc en tout état de cause d'éviter les vitesses supérieures à 7,5 km/h.

Tolérance du colza

- Pour une tolérance optimale, il convient que les semences soient enfouies à une profondeur de 1,5 à 2,5 cm et que celles-ci soient bien recouvertes par un sol finement émotté.
- Nimbus CS ne doit pas être incorporé et n'est pas approprié pour les graines semées à la volée.
- Une perturbation de la croissance ou un éclaircissement peuvent se produire sur le colza d'hiver en cas de précipitations très abondantes après le traitement et lorsque les cultures sont déjà affaiblies par d'autres facteurs, tels que des conditions de croissance défavorables (eau stagnante, par exemple), une infestation parasitaire, des maladies (phoma, par exemple) ou le gel.
- Sur des surfaces travaillées avec des techniques de labour simplifié, l'application comporte un risque plus élevé du point de vue de la tolérance. Par ailleurs, une chute de l'efficacité est possible dans le cas d'anciennes plantes adventices ou d'un sol recouvert d'une masse organique.

Culture consécutive

- Si, en raison de conditions hivernales ou d'autres circonstances, la culture du colza d'hiver traité avec Nimbus CS doit être interrompue prématurément, il est alors possible, d'après l'expérience acquise, de replanter au printemps des céréales d'été, des pommes de terre, du colza d'été, du maïs, des pois, des haricots de plein champ, des betteraves à sucre, du tournesol, du lin, des graminées fourragères et des espèces de trèfle. Avant le nouveau semis au printemps, il suffit de mélanger le sol de manière intensive sur env. 15 cm.

23.10.2018

- Si l'interruption a lieu dès l'automne, il est possible, après un travail du sol effectué sur une profondeur d'au moins 15 cm, de replanter immédiatement du colza d'hiver.
- Après l'utilisation de Nimbus CS, il n'est possible de replanter des céréales d'hiver que 4 semaines plus tard, au plus tôt, si le sol a été mélangé sur une profondeur d'au moins 25 cm ; il est recommandé de labourer.
- En cas d'interruption prématurée d'une culture, l'apparition de décolorations temporaires est possible sur la culture consécutive.
- Après la récolte normale, toutes les cultures peuvent être replantées.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Période d'application Stade de la culture (BBCH)
Colza d'hiver	Dicotylédones annuelles Monocotylédones annuelles	Dose d'application: 3 l/ha Application: après l'ensemencement, en pré-levée.

Consignes d'autorisation et remarques:

1. SPe 3: pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive et à un ruissellement éventuel, respecter une zone tampon non traitée de 6 m, possédant une couverture végétale continue, par rapport aux eaux de surface.
2. Porter des gants de protection et un vêtement de protection lors de l'application de la bouillie de pulvérisation.
3. SPe 1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas utiliser plus de 1 kg de la substance active métazachlore par ha sur la même parcelle en l'espace de 3 ans.

L'utilisation sur des toits et des terrasses, sur les aires de stockage, sur les routes, les chemins et les places, ou en bordure de ceux-ci, sur les talus et sur les accotements le long des routes et des voies ferrées est interdite.

Technique d'application

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Il convient d'effectuer le nettoyage immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

1. Remplir la cuve entre la moitié et les 3/4 avec de l'eau.
2. Agiter Nimbus CS avant emploi et ajouter le produit pendant que l'agitateur est en marche.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau: 300 à 400 l/ha

Il convient, lors de l'application de Nimbus CS, de veiller à une répartition adéquate et uniforme du liquide de pulvérisation. Éviter tout surdosage. Il est impératif d'éviter toute dérive ou dispersion de liquide de pulvérisation.

Pour éviter toute dérive, le produit Nimbus CS doit être appliqué en grosses gouttes.

Seules des buses contrôlées et reconnues par les autorités doivent être utilisées.

Conformément aux principes des bonnes pratiques agricoles, la hauteur de la rampe de pulvérisation doit être réglée sur 50 cm (plage max.: 40 cm à 60 cm).

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Nimbus CS est miscible avec une solution pure à base d'ANU ou avec une solution à base d'ANU diluée avec de l'eau.

Nimbus CS n'est pas miscible avec une solution à base d'urée et de sulfate d'ammonium (ANU).

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve n'étant pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.




Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est convenu de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

Conseils de sécurité pour la manipulation

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Symboles et indications de dangers:

Marquage abrégé	GHS07	GHS08	GHS09
Symbole			
Indication de dangers	Attention danger	Nuisible à la santé	Danger pour le milieu aquatique

Mot-clé: Attention

Mention de danger:

Conserver hors de portée des enfants.

- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.
- SPe 2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

Conseil de Prudence (Prévention):

- P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
- P261f Eviter de respirer les pulvérisations.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P280e Porter des gants/des vêtements de protection.

Conseils de prudence (Intervention):

- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

- P405 Garder sous clef

Conseil de Prudence (Elimination):

- P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Service d'urgence en cas d'intoxications:

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Pour information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.) le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce

23.10.2018

qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF